

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
26/07/2019	26/07/2019		2019-8705
Défrichement et destruction de bâtiments	1. Intitulé du pro sur le site SAFRAN Ceramics		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
NOIT	rienoir	STREET, SQUARE	The state of the s
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SAFRAN CERAMICS		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MONTAUDON MARC, Direc	teur Général	
RCS / SIRET 4 4 0 5 1 3 0	5 9 0 0 0 8 7	Forme juridique	SA
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	e <b>z à votre demande l'anr</b> au des seuils et critères anno dimensionnement correspo	exé à l'article R. 12	
			s seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles ru	briaves issues d'au	stres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. a) Défrichements	Défrichement d'une superfi		
	2 - 1		
,			
a 1			
THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	4. Caractéristiques généro	rlos du projet	HILLYSUL BOOK STATE
Doivent être annexées au présent formu		la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
SAFRAN Ceramics est propriétaire d'un ten SAFRAN Ceramics. ARIANEGROUP y exploi Le projet porté par SAFRAN Ceramics est d zone anciennement exploitée par ARIANE	tait également encore il y a p le réaliser un défrichement e	eu de temps des in	stallations classées.
Les bâtiments concernés sont : - Le B300 et ses annexes , -Le B180.			
Le défrichement sera réalisé aux abords de	e ces bâtiments à démolir et d	du parking actuel d	e SAFRAN Ceramics.
	1		
The same of the sa	The second liverage of the second	And in case of the last of	NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN PERSON O

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
L'objectif de ces opérations de démolition et de défrichement est de faire place nette dans la zone d'implantation d'un projet d'usine innovante du groupe SAFRAN.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La démolition va être réalisée en suivant les étapes suivantes :
- Etablissement d'un plan de retrait, - Protections et balisages,
- Désamiantages des bâtiments et de leurs annexes,
- Nettoyage et curage des bâtiments et de leurs annexes,
- Purges réseaux,
- Démolition par tout moyen mécanique des bâtiments et de leurs annexes, - Evacuation et mise en décharge des gravats afférents selon la réglementation en vigueur.
Il conviendra de réaliser le défrichement (coupe des arbres et débroussaillage) en dehors de la période de nidification, c'est-à- dire en dehors de la période allant de mi-mars à mi-août. Cette mesure permettra d'éviter la destruction de couvées sur l'ensemble de l'emprise.
Lorsque nécessaire, après abatage des arbres, le débitage devra être effectué avec un évitement complet des cavités. Un délai sera respecté entre la coupe et le débitage et les troncs seront stockés à proximité afin de permettre la dispersion d'éventuels occupants.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Néant.
neant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme		
Autorisation de défrichement	indie devid eire joirne doly, dossieris	g a dolonsanorijsj.
Permis de démolir		*
	= , = = =	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération eurs caractéristiques	- préciser les unités de mesure utilisées  Valeur(s)
Emprise de la démolition	rois caracteristiques	2 400 m <sup>2</sup>
		4
Emprise du défrichement		40 000 m²
* .	•	
A / Localization du projet		
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	Candanás násmalimus.	00042121#0 1-1440F1107#N
d'implantation		ong. 00°42'31"0 Lat. 44°51'07"N
Site LE HAILLAN rue de Touban Les cinq Chemins	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
33 185 LE HAILLAN	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ :	ong°'"_ Lat°'"
		ong:°'_ Lat,°'_ "
	Communes traversées :	
		A
	2	
John State of the	ignez à votre demande les anne	Kes n° 2 a 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage	existant? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	ne évaluation Oui Non X
environnementale?		
	- 1.00 340	
	of the sail	*
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen		
différentes composantes de votre principal indiquez à quelle date il a été auto		
		The state of the s
	Same of	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan d'Exposition du Bruit des aéronefs de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, arrêté le 22 décembre 2004. Le site est situé en zone D (bruit le moins élevé).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le diagnostic écologique n'a pas identifié de zone humide au droit de la zone d'implantation du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Pas de PPRT PPRN retrait-gonflement des argiles : aléa faible PPRN remontée de nappe : aléa très faible PPR Inondation : hors zone inondable - pas d'aléa
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site retenu pour le présent projet a un long passé industriel. Le terrain d'implantation est répertorié dans la base de données des sites et sols pollués BASOL comme "Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre" n° BASOL : 33.0196
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le Haillan fait partie des communes couvertes par le SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés", cependant la commune n'est pas située en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Il y a de nombreux captages à proximité, mais la zone d'implantation du projet est située hors périmètre éloigné et/ou rapproché.
Dans un site inscrit ?	. 🗆	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Site le plus proche situé à 3 km : "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" (FR7200805)
D'un site classé ?		X	Site classé le plus proche situé à 3 km : "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges" (720030039 - ZNIEFF de type 2)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements  $\times$ d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Les actions de défrichement entraîneront la destruction d'habitats naturels et Est-il susceptible d'espèces floristiques et faunistiques. Un diagnostic faune-flore-habitats a été d'entraîner des réalisé en 2019. Ce dernier a été établi par un bureau d'étude naturaliste qui perturbations, des dégradations, des intervient sur la zone du projet depuis 2015. Son diagnostic est présenté en destructions de la X annexe 7. biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un

habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	r.	La démarche de moindre impact menée par SAFRAN n'a pas permis d'éviter l'atteinte au boisement mais d'en réduire sa superficie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		PPRN Remontée de nappe PPRN Retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Trafic lié au chantier de démolition et défrichement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisances sonores temporaires dues aux chantiers.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		La phase de destruction peut entrainer des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les chantiers de démolition et de défrichement vont entrainer des émissions de poussières et de gaz de combustion (engins).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Production de déchets de démolition

		_		
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural,		X	
Patrimoine /	culturel, archéologique et paysager ?			
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		X	
	urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
6.2 Les incide	ences du projet identi	fiées c	iu 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés	Non Si oui, décriv	ez les		
				era dans la zone du présent projet.
- Lasine Ca	impus de Salian. Le pro	yet s iii	тріапс	era dans la zone du present projet.
		•		
				14:
·				
			•	
		4.	ш	The state of the s
6.3 Les incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels	
		٠		
			•	
	•			

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	ndre
SA	FRAN a mené une approche globale de son projet en vue d'en limiter les impacts à l'échelle de chaque phase. L'implantati projet a été réalisée à l'issue d'investigations faune/ flore/ habitats. Cette implantation est le résultat d'une analyse de pindre impact.	ion
ı		
		- 1
ı		
Δι	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
ı		
L		
П	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, àvec une localisation cartographique des prises	
3	de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	$\boxtimes$
4	7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	57
5	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	$\boxtimes$
5	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	$\boxtimes$
5	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
5	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

8.2 Autres annexes volontairement transmises po	ar le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
---	---

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique - annexe 7

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

LE HAILLAN

le,

25/07/2019

HAR MONTAUDON

Par intérim

Signature

Gilles DESPRES

SSAFRAN

SAFRAN CERAMICS rue de Touban BP 90053 33185 LE HAILLAN - France



# Carte IGN - Parcelle AU12-5



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 42′ 02″ W Latitude : 44° 51′ 16″ N

Echelle 1/25000

## PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DU PROJET









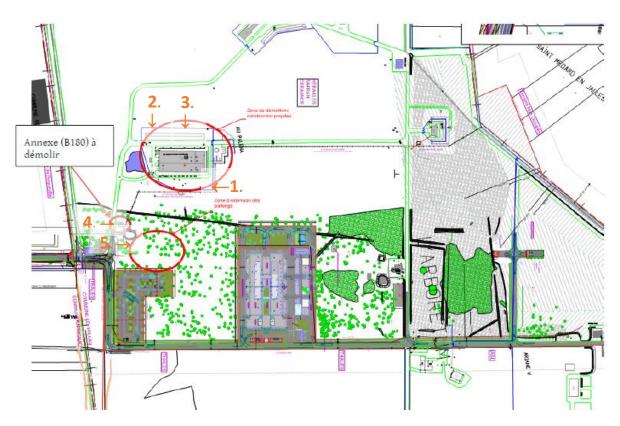
Photographies du bâtiment 300 existant à démolir – juin 2019



Photographie du bâtiment 180 à démolir – juin 2019



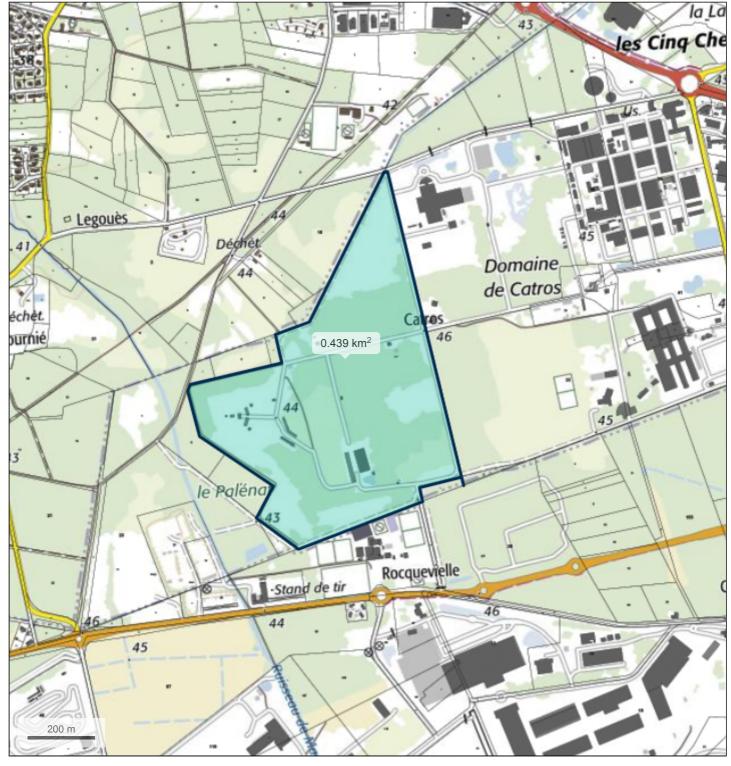
Photographie d'une partie de la zone à défricher pour le nouveau parking – juin 2019



Emplacement des prises de vue



## Carte IGN - Parcelle AU12-5



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 0° 42′ 31″ W 44° 51′ 14″ N

Surface parcelle AU-12-5